



## COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF

Du 17 Décembre 2018

**Présents :** Marie-Christine REGNET, Bruno CHAIGNON, Roger CHEVALIER, Jean-Michel GUENIN, Bernard MARY, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Gilles ZOPPI, Norbert PRUDON

**Excusé :** Sandrine JACQUES, Benoît CORDIER

**Invité excusé :** Emilian BROE

**Absents :** Eric MEZIER

**Invitée absente :** Stéphanie DAZY

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents

### 1) Approbation Compte-rendu du Bureau Exécutif du 12 novembre

Approuvé à l'unanimité

### 2) Point Financier + Commissaire aux Comptes

Voir détail du document

### 3) Récompenses attribuées par le Bureau Exécutif

Voir détail du document avec la liste complétée

### 4) Point sur les Elections

#### o Elections au CA

- Collège Général : 4 candidats **Jean Philippe GAUTHIER - Joël MILLARD**
- Collège Loisir : 1 candidat **Christophe FLACELIÈRE**
- CD 58 : en attente
- Délégué des coureurs : 1 candidat **Loïc PHILIPPE**

#### o Elections Délégués à l'AG Fédérale

- Point actuel **Jean Paul PONCHON-Jean Michel GUENIN**  
Un appel à candidature sera fait à nouveau

#### ▪ Groupes de travail Congrès Fédéral de Roubaix

- Assises des Comités Départementaux
- Dirigeants : Recrutement, détection, formation
- Gouvernance du Sport
- Pratique non compétitive à la FFC
- Activités « Jeunes »

## 5) Point de situation sur le CD 58

- L'Assemblée Générale Extraordinaire programmée le 24 Novembre 2018 n'a pas obtenu le quorum, selon le texte des statuts.  
3 clubs avaient répondu à la convocation sur les 9 clubs affiliés.  
La densité votative est de 6 voix sur 13
  
- L'Assemblée Générale Extraordinaire est reportée au Samedi 5 Janvier 2019 à Autun.  
Aucun quorum ne sera imposé. L'ordre du jour sera le même. La présence obligatoire est demandée aux candidats.
  
- Le Crédit Agricole ne nous a pas encore fait parvenir les relevés de compte.  
Malgré nos réponses positives à leurs demandes, ils s'avèrent que cette banque ne fait rien pour essayer de nous aider.

## 6) Préparation AG

- Une visite de la salle où se déroulera l'Assemblée Générale à Louhans a eu lieu le 7 Décembre 2018.  
Le Président accompagné de la Secrétaire Générale et nos deux secrétaires administratives ont programmé le déroulement de cette assemblée.  
Un compte-rendu des commissions sera présenté avec un diaporama.  
Cette assemblée se déroulera sous la forme « talk-show ».  
Une prise de parole sera réservée pour les élus.
  
- Un déroulement précis avec des horaires détaillés est à l'étude.  
Les récompenses seront remises par les élus du Comité Régional.  
Les bouquets de fleurs seront supprimés.
  
- Proposition d'un bureau exécutif pour le lundi 7 Janvier 2019 : non retenu

## 7) Dossiers en cours et questions diverses

- **Rôles et Missions des Vice-Présidents**
  - Les attributions des rôles et missions des Vice-Présidents seront de nouveau étudiées après l'assemblée générale, au prochain bureau exécutif :
    - Définition, répartition, engagement concret à les assumer
  
- **Cyclisme Féminin**
  - Une réunion sur le Cyclisme Féminin s'est déroulée à Besançon, samedi 1<sup>er</sup> Décembre.  
Cette concertation envers les différents responsables était très intéressante et très constructive.  
Cette réunion s'est déroulée en présence des élues de la Fédération Française de Cyclisme.
  
- **Calendrier B E – C A**
  - Le Président proposera très prochainement un calendrier pour les réunions du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration.
  
- **Voitures & Déplacements**
  - Point sur établissement du règlement
  - Nomination d'un responsable pour Dijon
  - Responsabilité à attribuer à un VP

- **Réunion des clubs à Dijon**
  - La tarification, les droits d'engagement, les actions des structures fédérales, l'utilisation des fonds de formation étaient les sujets proposés.  
Gilles Zoppi, Sandrine Jacques, Emilian Broë ont animé la matinée de cette réunion par des informations très intéressantes.
  - La mise au point du calendrier, en après-midi, a permis de valoriser les épreuves 2019.  
Beaucoup de contacts avaient été faits en amont pour assainir des éventuels doublons.
- **Article David DEREPA**S
  - David DEREPA tire la sonnette d'alarme sur « les droits d'organisation sont de plus en plus élevés »
  - Sa prise de position dans le Bien Public en faveur de la FSGT est inacceptable et pose clairement son maintien dans notre instance dirigeante
  - Droit de réponse accordé à Gilles Zoppi dans le même journal (03/12)
- **Polémique « droits d'engagement »**
  - Article Est Républicain (06/12/2018)
  - Article Michel Callot Direct Vélo
  - Droit de réponse FFC
  - Réseaux sociaux
- **Championnat d'Europe ICF**

ROUTES  
 PISTE  
 VTT  
 BIEN  
 CYCLO-CROSS  
 TENNIS EN HALLE  
 POLO VÉLO

ASPL Hautvillois Les Dijon  
 Mme Louette SEGUIN  
 Présidente  
 2 rue Bas Melars  
 21121 - Hauteville les Dijon

Mortgny le Bretonneux, le 17 décembre 2018

**Envoi RAR 1A 155 806 2069 5**

RECEVUE  
 Nos réf. : 2018/126/PP/CL  
 Objet : Championnat d'Europe de cyclo-cross  
 Tél : 01 81 68 09 30

Madame la Présidente,

Nous avons été informés que votre club, affilié à la FSGCJ et à la FFC, organise le 6 janvier prochain, un cyclo-cross, dont l'appellation est « Championnat d'Europe de Cyclo-Cross ».

Après vérification, il s'avère que vous avez placé cette organisation sous l'égide de la FSGCJ, à l'avers l'International Cycling Fédération, fédération non reconnue par le CCO, comme en atteste la promotion faite sur le site internet du CD 21 de la FSGCJ.

Devant cette situation, nous tenons formellement à vous rappeler les termes des dispositions du Code du Sport.

En effet, l'article L.131-15 1° dispose que seules les fédérations délégataires « organisent les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux ».

En outre, l'article L.131-18 indique que « le fait d'organiser, sans être détenteur de la délégation prévue à l'article L.131-14, des compétitions à l'issue desquelles est décerné un titre de champion international, national, régional ou départemental ou un titre susceptible de créer une confusion avec l'un de ces titres en infraction aux dispositions de l'article L.131-17 est puni d'une peine d'amende de 7500 euros ».

A noter que l'alinéa 2 de ce même article indique que les fédérations agréées, dont la FSGCJ, peuvent délivrer des titres de champion national ou fédéral, régionaux ou départementaux en faisant suivre ces titres de la mention de la Fédération. Ce texte exclut donc tout titre international.

De ce fait, nous vous enjoignons de ne pas et plus utiliser l'appellation « Champion d'Europe de Cyclo-Cross », appellation exclusivement réservée à la FFC, seule fédération délégataire. De ce fait, il vous appartient de faire le nécessaire afin de modifier la dénomination de cette épreuve et de changer tous vos supports de communication afférents, ceci avec effet immédiat.

A défaut, il va sans dire que la FFC mettra en œuvre toutes les voies judiciaires nécessaires afin de faire respecter ses droits, en vertu de l'article L.131-18 visé plus haut.

Tel : 01 81 68 09 30  
 Courriel : info@ffc.fr  
[www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)  
 Siège social : Fédération Française Cyclisme - 25780 Saint-Jurien (Creuse)  
 S.A. au capital de 100 000 € - R.C. 25 - 423227446 - N° de déclaration de conformité : 1111

■ Echanges de courrier FFC

## CYCLO CROSS LONGVIC DES 5 ET 6 JANVIER 2019

Publié le 21 décembre 2018 | Par Louise

N'ayant pas eu en temps voulu les diverses autorisations nous sommes contraints d'annuler ce championnat.

Néanmoins, cette épreuve sera maintenue en tant que simple cyclo-cross.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Cordialement.

L.SEGUIN

Publié dans CYCLISME, Cyclo-cross

○ Convention Territoriale

- Les documents ont été envoyés le 29 Novembre 2018.

La signature Fédération française de Cyclisme et Comité Régional Bourgogne Franche Comté aura lieu très prochainement.

- Les membres du Bureau Exécutif ont reçu ces documents, par mail, ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

- **Convention FSGT**

- La convention FFC-FSGT sera signée avant la fin de l'année.

- **Certificat Médical**

- Il est rappelé qu'une des conditions de recevabilité d'une demande de licence pour un nouveau licencié est qu'elle doit être, obligatoirement, accompagnée d'un CACI, (certificat d'absence de contre-indication), à la pratique du cyclisme pour les compétiteurs, pour les pratiquants du cyclisme loisirs et les arbitres.
- Le renouvellement d'une licence doit être complété du questionnaire santé.
- Tout renouvellement de licence, non faite avant le 31 Décembre 2018 fera l'objet d'un nouveau CACI.

Fin de réunion à 22 h 30

**Le Président**

**Gilles ZOPPI**

**Le Secrétaire de séance**

**Norbert PRUDON**

# BILAN CONSOLIDE AU 31/10/2018

## COMITE, POLES, LOGEMENT

<b>A C T I F</b>		<b>P A S S I F</b>	
- Appartement	91 559	- Capital	183 398
- Site Internet	5 278		
- Matériel de Transport	44 894	- Autres réserves	21 400
- Matériel de Bureau	8 150	- Report	134 605
- Matériel Technique	3 901	- Résultat de l'exercice 2018	-16 068
- Report à nouveau			
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>153 781</b>	<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b>323 334</b>
- Créances	27 371	- Emprunts	0
- Charges constatés d'avance	1 450	- Fournisseurs	8 029
- Produits à recevoir	41 950	- Comptes engagements clubs	24 476
- Débiteurs divers	1 300	- Produits constatés d'avance	15 188
- Crédit Mutuel	162 732	- Charges à payer	16 490
- Caisse	123	- Créiteurs divers	1 190
<b><u>ACTIF CIRCULANT :</u></b>	<b>234 926</b>	<b><u>TOTAL DETTES</u></b>	<b>65 373</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>388 707</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>388 707</b>

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

## AU 31/10/2018

### COMITE, POLES, LOGEMENT

<u>CHARGES D'EXPLOITATION (I)</u>		<u>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</u>	
Achats d'approvisionnements	696 707	Production vendue (services)	996 307
Services Extérieurs	41 834	Produits nets partiels	
Autres Services Extérieurs	165 328	Subventions	104 123
Impôts	1 675	Autres Produits	9 958
Personnel	190 056		
Autres charges	4 115		
Dotation aux amortissements	26 561		
Provisions	1 190		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 127 466</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>1 110 388</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-17 078</b>		
Charges financières	77,25	Produits financiers	566
<b>Résultat financier</b>	<b>488</b>		
Charges exceptionnelles	8 495	Produits exceptionnels	9 016
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>521</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-16 068</b>		

Prénom NOM	Clubs	CD	Médailles FFC			
			Bronze	Argent	Vermeil	
Georges MICHEL	Paray le Monial Cyclis	71			1	
François TOSCANO	A C Bisontine	25			1	Attribution Bureau Exécutif
Jean CHANTELAUZE	EC GRAY ARC	70		1		
Jacques MANDRILLON	AC Champagnole	39		1		
Emile LACROIX	AC Champagnole	39		1		
Daniel JULLIARD	US Giromagny VTT	90		1		
Jérôme GANNAT	CC Etupes	25		1		
Sandrine JACQUES	AC Champagnole	39		1		Attribution Bureau Exécutif
Jean-Michel GUENIN	VC Auxerre	89		1		Attribution Bureau Exécutif
Joseph SANTAGATA	VC Pontarlier	25		1		Attribution Bureau Exécutif
Yvon DUFOULON	Creusot Cyclisme	71	1			
Robert CLERGET	ACDTR	39	1			
Pierre GUYOT	ACDTR	39	1			Attribution Bureau Exécutif
Raphaël SIMONIN	CC Varennes Vauzelles	58	1			
Gilles DEMARIGNY	CC Varennes Vauzelles	58	1			
Benjamin PIHET	CCPVHS	70	1			
Jean-Philippe GAUTHIER	A C Bisontine	25	1			Attribution Bureau Exécutif
Christophe FLACELIERE	VC Clamcy		1			Attribution Bureau Exécutif
Alain PERRIN	SCO Dijon	21	1			Attribution Bureau Exécutif
Sophie RABINE	BMX Champey	70	1			Attribution Bureau Exécutif
Jean-Paul BOUCHESECHE	Club Neutre BFC	25	1			Attribution Bureau Exécutif

Reconnaissance du Cyclisme Bourgogne Franche-Comté  
Attribution Bureau Exécutif  
Robert Orioli CC Etupes